

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23321**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Théologie et anthropologie et philosophique spécialité Théologie et spiritualité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel est amené à réaliser les activités suivantes :

- Exposer la nature et la diversité des spiritualités chrétiennes.
- Présenter et évaluer la place des spiritualités dans les institutions ou dans la société.
- Enseigner la tradition chrétienne dans la société actuelle.
- Enseigner la théologie.

Compétences attestées :

- Présenter et expliquer les données de la tradition chrétienne, de l'enseignement de l'Eglise, y compris les textes bibliques, pour des publics adultes ou jeunes en formation (enseignement secondaire ou supérieur).
- Connaître et savoir présenter la diversité des spiritualités chrétiennes et de leur enracinement historique et culturel.
- Gérer la documentation en sciences religieuses, en spiritualités, en théologie ou en culture religieuse.
- Etre capable de présenter ce qu'est la vie chrétienne, sa place et son rôle dans la société contemporaine.
- Connaître et présenter religions et spiritualités dans la société ; être capable d'intervenir dans les secteurs de l'information et de la communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

- Enseignement
- Culture
- Information et communication
- Ministre des cultes, service d'Eglise

Dans les métiers suivants :

- L'enseignement en Théologie ou Sciences religieuses ; professorat des écoles ; professorat de l'enseignement secondaire ; professorat de l'enseignement supérieur.
- La culture : gestion de projets culturels ; conservation du patrimoine.
- Le livre : édition ; librairie.
- L'information : journalisme ; bibliothécaire ; documentaliste ; chargé d'études documentaires ; archiviste.
- La communication : interne et externe dans des institutions culturelles ou publiques ; dans l'Eglise.
- Le culte : ministres des cultes ; agent pastoral ; service d'Eglise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K2107 : Enseignement général du second degré

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 semestres de 30 ECTS chacun.

Le diplôme est obtenu lorsque l'apprenant a validé les blocs de connaissances suivants :

Semestre 7 :

UE Exégèse et expérience religieuse - 7 ECTS

UE Approches philosophiques de la subjectivité - 7 ECTS

UE Grands courants philosophiques et religieux ; Antiquité et monde contemporain - 6 ECTS

UE Etude de textes anciens - 6 ECTS

UE Langue vivante - 4 ECTS

Semestre 8 :

UE Bible et théologie - 7 ECTS

UE Philosophie des Lumières - 7 ETCS
 UE Agir moral et politique : enjeu théologique - 6 ETCS
 UE Etude de textes anciens - 6 ECTS
 UE Méthodologie - 4 ECTS

Semestre 9 :

UE Langue vivante - 10 ECTS
 UE Théologie et mystique - 10 ECTS
 UE Les grands tournants de la spiritualité et l'ecclésiologie - 10 ECTS

Semestre 10 :

UE Mémoire - 12 ECTS
 UE Religion et mystique ; Propédeutique au dialogue interreligieux - 9 ECTS
 UE Exégèse patristique et médiévale - 9 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002, relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](http://www.univ-lorraine.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine-Site de Metz

Historique de la certification :